

BULLETIN MUNICIPAL

Janvier 2022

Le mot du Maire

En ce début d'année, le conseil municipal et moi-même vous adressons nos meilleurs vœux pour cette année 2022, une année remplie de joie de santé et de prospérité.

Difficile de ne pas évoquer la situation sanitaire qui perturbe la vie de tous depuis bientôt deux ans. Nous aurions aimé organiser une cérémonie des vœux afin de vous présenter l'action du conseil municipal, les projets en cours ainsi que les nouveaux habitants. Ce n'est que partie remise, dès que la situation sanitaire permettra de nous réunir en nombre nous n'y manquerons pas.

*L'action municipale, même perturbée, suit son cours et les projets se mettent en place. L'année 2021 a été l'occasion de changer le camion de la commune, de réaliser des travaux de rafraichissement de l'école et de lancer le **Plan d'Aménagement Durable (PAD)** qui termine sa phase diagnostic. Les propositions du bureau d'étude vont bientôt être connues. De cette étude s'échafauderont des projets d'envergure pour le développement de la commune. Nous avons prévu une enveloppe budgétaire pour rénover la fontaine ronde et la remettre en eau, ce projet s'inscrira dans le PAD en cours d'élaboration.*

*Les blocages juridiques relatifs au projet de station d'épuration n'ont pas permis à ce jour de réaliser cet équipement. Ce projet est maintenant dans les mains de l'Agglo Pays d'Issoire (API) qui réalise en ce moment, un **diagnostic d'assainissement** à l'échelle intercommunale. La commune reste vigilante sur ce dossier et se félicite du volontarisme d'API, d'autant que les fonds accumulés au budget assainissement ont été transférés à l'agglo lors de la prise de compétence en matière d'assainissement par API.*

Les intempéries du 27 juin 2021 ont marqué les esprits et nous ne pouvons que redouter le retour de tels phénomènes avec le dérèglement climatique incontestable que nous vivons. Aussi la municipalité travaille au lancement d'une étude hydraulique en partenariat avec le département du Puy de Dôme et API afin de trouver des solutions pour écrêter ces ruissellements.

L'année 2022 sera riche en moments politiques puisque l'élection présidentielle et les élections législatives constitueront des rendez-vous cruciaux quant à l'avenir de notre pays. Pensez donc à vous inscrire sur les listes électorales et à recourir aux procurations en cas d'empêchement. Vu que ces élections ne sont pas aux mêmes dates, les scrutins se tiendront à la mairie comme à l'accoutumée.

Encore une fois, meilleurs vœux pour 2022...

Emmanuel Gonthier

Projet d'Aménagement Durable (PAD)

Le conseil municipal a décidé de doter la commune d'un **PAD (Programme d'Aménagement Durable)** –ex **PAB** qui avait été élaboré en 2005.

Le **Programme d'Aménagement Durable (PAD)** a pour vocation de créer un cadre de vie qui réponde aux besoins actuels et futurs des habitants ainsi qu'aux usagers de la commune.

C'est une démarche de réflexion partenariale permettant d'aboutir à une vision globale de l'évolution du bourg au terme de **5 à 10 ans**. Elle conduit à arrêter une programmation d'aménagement et de revalorisation des **espaces publics** et des **équipements**, articulant une meilleure maîtrise de l'urbanisme et la prise en compte des problématiques d'habitat, de commerce et de cadre de vie.

Cette étude a été confiée au bureau d'étude **Les Andains** pour un coût de **22625 € HT**. Elle est subventionnée à hauteur de **9000 €** par le département du Puy de Dôme auxquels s'ajouteront les fonds de concours de l'Agglo Pays d'Issoire pour la moitié du reliquat soit **6813 €**.

Le coût pour la commune s'élèvera à **6813 €**.

L'étude comprend :

- Un **diagnostic** (analyse socio-économique, habitat, espaces publics, déplacements) permettant de dégager des stratégies d'aménagement pour la commune.

- Un **programme prévisionnel** des actions (nature, financement, calendrier).

Un comité de suivi de l'étude associera le **Conseil Départemental**, le **CAUE**, **API** et la **commune**. Cette étude met à contribution l'ensemble des acteurs locaux, ainsi que les habitants qui ont été consultés lors d'une réunion publique le 25 novembre 2021 à 18 h 30 à la salle polyvalente, une prochaine réunion publique se tiendra le 2 mars prochain à 18h30 pour vous faire connaître les conclusions du diagnostic.

Article LA MONTAGNE

Réfléchir ensemble au nouveau plan d'aménagement durable pour le village

Antoingt. Réactualiser le Plan d'aménagement du bourg.

L'étude « Antoingt au loin », récemment lancée par la commune, a pour objectif d'élaborer un programme d'aménagement durable pour le village. La démarche se propose de définir les différents projets à mener, à court, moyen ou longs termes. Sont concernés les équipements, services et commerces ainsi que l'aménagement des espaces publics étudiés en lien avec les mobilités douces, l'habitat et le patrimoine. Pour réaliser ce travail,

la commune est accompagnée par le collectif d'architectes « Les Andains » composé de Chloé Mariey et Baptiste Rougery, et du paysagiste Victor Miramand.

Plusieurs partenaires apportent également conseil et expertise tels le Département, l'Agglo Pays d'Issoire ou encore le Conseil architecture urbanisme et environnement. La commune a invité la population à participer à l'étude et à s'impliquer dans la définition et les futures décisions sur les projets pour le village lors d'une première réunion publique. D'autres seront organisées début 2022 pour présenter l'état des lieux et les premières pistes de réflexion retenues.





Station d'épuration

Nous vous remercions de ne pas jeter dans les toilettes ni **lingette**, ni **protection périodique**, ni **masque de protection** ni **objets divers**. Ces objets obstruent pompes et filtres de la station d'épuration, abaissent son rendement de traitement et occasionnent un surplus de travail pour les dégager. Il en va de même pour les **graisses dans les éviers** qui provoquent des **bouchons** dans les canalisations et des **débordements**. API, compétente en la matière, facturera désormais aux particuliers le débouchage des tabourets de branchement remplis d'objets étrangers non conformes aux bonnes pratiques.

Info Agglo Pays d'Issoire

Diagnostic d'assainissement

Depuis le **1er janvier 2020**, l'**Agglo Pays d'Issoire** est compétente en matière d'assainissement en lieu et place de la commune. **API** a lancé un **diagnostic d'assainissement** à l'échelle du bassin versant du **Lembronnet** sur les communes de **Mareugheol, Vodable, Solignat, Bergonne, Gignat, Chalus, Villeneuve et Antoingt**. Notre diagnostic datant de 2006, l'Agence de l'Eau le considère caduque et la commune n'est plus éligible aux subventions pour le projet de station d'épuration.

Ce diagnostic permettra d'établir des scénarios pour la réalisation de **la station d'épuration et l'amélioration des réseaux existants**. Le bureau d'étude **C²EA** est mandaté par **API** pour réaliser ce diagnostic qui nécessite l'ouverture de toutes les bouches d'égout situées sur le domaine public mais aussi celles situées chez les particuliers.

Activités Associatives

Les associations du village ont repris leurs activités dès le mois d'octobre.

Antoingt Gymnastiques les **mardis** à partir de **19 heures**.

Le **Pass Vaccinal** sera demandé tant qu'il est rendu obligatoire par l'Etat. Pensez à vous inscrire pour entretenir votre forme.

Les « **vendredis après-midi** » ont repris le **8 octobre 2021**, cette activité proposée par la commune est ouverte à tous quel que soit votre âge. Il s'agit d'un moment convivial et intergénérationnel qui a pour but de distraire les plus âgés au contact des plus jeunes (**14h30 les vendredis à la salle polyvalente**).

Les associations élaborent des programmes d'animations variés et toutes les dates ne sont pas encore arrêtées et **risquent surtout d'être annulées**. Notez tout de même dans vos tablettes les activités suivantes :

19 Mars - Repas à thème par Antoingt Animation

23 Avril - Concert par Ames Azones

Mai 2022 - Vente de fleurs par l'Associations des Parents d'Elèves

28 Mai 2021 - Repas champêtre au terrain de loisir par Antoingt Animation

2 Juillet - Apéro concert par Antoingt Animation

3 Juillet - Fête du pain par Les Sabots d'Antoingt

10 Septembre - Concours de pétanque par Antoingt Animation

Octobre 2022 - Soirée théâtre

Etat-Civil

Décès :

9 août 2021 - Mme. THOMAS née COSTE Adrienne
27 octobre 2021 - Mr. CHEVALIER Richard
3 novembre 2021 - Mme VERDIER Née GINIAC
Madeleine Marie

Naissances :

11 juillet 2021 - Iris SWAERTVAEGER
19 septembre 2021 - Cassie REGEREAU
13 novembre 2021 - Théa SANTOIRE

Mariages :

12 juin 2021 - Mme. GOURBEYRE Chantal Marie Béatrice avec M. BERNA Nicolas Francky
1^{er} août 2021 - Mme. JULIAN Céline Nicole Andrée avec M. LABROSSE Frédéric Michel
25 septembre 2021 - Mme. BONTEMPS Charlotte avec M. DELAGE Jérôme

Aide au numérique

Avec l'informatisation de plus en plus de démarches administratives se font maintenant par internet. Nous connaissons les difficultés que certains d'entre vous rencontrent à l'utilisation du numérique ainsi que le renoncement que cela provoque. Le problème de la fracture numérique ne cesse de prendre de l'envergure.

Ainsi, nous avons décidé de mettre en place un service « **d'aide au numérique** » pour les personnes rencontrant des difficultés avec l'usage de l'ordinateur.

Le service est proposé par Paul RATEAU, agent administratif recruté par la mairie en Parcours Emploi Compétences de 9 mois. Il a travaillé à la Sous-Préfecture en tant que médiateur numérique pour aider les usagers à faire leurs demandes de cartes grises et de permis de conduire.

Il pourra vous guider et apporter des conseils pour réaliser diverses démarches en ligne (cartes grises, permis de conduire, déclarations d'impôts, prises de rendez-vous médicaux, retraites, sécurité sociale...)

Le service est gratuit et sera ouvert sur rendez-vous le **Mardi, Mercredi & Vendredi** aux horaires suivants :

Mardi - 9h à 12h & 13h30 à 16h30

Mercredi - 13h30 à 16h30

Vendredi - 9h à 12h & 13h30 & 16h30

La prise de RDV se fera en mairie à ces mêmes horaires.

Vie quotidienne

Conteneur à verre : Trop souvent, nous découvrons autour du conteneur à verre les emballages cartons ou plastiques des bouteilles déposées dans le conteneur. Un minimum de civisme et de propreté permettrait à chacun de trouver un espace pas trop désagréable et sécurisé. De plus, pour la tranquillité du voisinage, merci de ne pas déposer vos bouteilles tôt le matin, particulièrement le dimanche.

Chiens errants : Nous vous rappelons que les chiens doivent être tenus en laisse et ne doivent pas divaguer dans le village, ils peuvent représenter un risque pour les personnes et la circulation. De plus, leurs déjections polluent la vie de tous.

Dépôts sauvages : Plusieurs dépôts sauvages de gravats ou immondices sont retrouvés régulièrement sur les chemins du village, sachez que ces incivilités peuvent être sévèrement punies de 750 à 3000 euros en cas de récidive. Merci aux personnes témoins de ces dépôts de nous les signaler en mairie afin qu'ils soient traités dans les plus brefs délais.

Elections



Vous n'êtes pas encore inscrit sur les listes électorales pour les prochaines élections présidentielle et législatives de 2022 ? N'oubliez pas de vous inscrire. Pour l'élection présidentielle, vous avez jusqu'au mercredi **2 mars 2022** pour le faire **en ligne** et jusqu'au **vendredi 4 mars** pour faire la démarche en mairie ou par courrier.

Election présidentielle les 10 et 24 avril

Elections législatives les 12 et 19 juin

Urbanisme

Les demandes d'urbanisme (permis de construire, déclarations préalables...) peuvent à compter de janvier 2022, se faire par voie dématérialisée (SVE - Saisine par Voie Electronique). La commune a créé à cet effet une adresse mail dédiée par laquelle les pétitionnaires peuvent faire parvenir leurs demandes : urbanisme@antoingt.fr
Il est toutefois possible, dans les communes de moins de 3500 habitants (donc pour Antoingt), de continuer à déposer vos demandes d'urbanisme sous forme papier en mairie.

Journée citoyenne

Merci aux 25 personnes qui ont répondu à l'appel lancé pour l'entretien de l'espace de loisir et de ses abords le **13 novembre** dernier. Dans la bonne humeur nous avons pu partager un repas en plein air pour clôturer la journée. Ces journées seront reconduites au printemps, nous vous ferons connaître les dates ultérieurement.



Fibre optique

La Régie Auvergne Numérique continue le déploiement de la fibre optique sur la commune, certains foyers sont déjà éligibles. Pour connaître votre situation consultez le lien suivant :

<https://www.auvergne-numerique.fr/carte-fibre-v2/>

Plateforme de broyage

Les deux communes de Mareugheol et d'Antoingt, en collaboration avec le **SICTOM** et **API**, ont mis en place une plate-forme de broyage sur laquelle vous pourrez déposer branches et coupes de haies. Cette plateforme est située à Mareugheol à mi-chemin entre les deux villages. Vous pourrez demander une clé en mairie pour accéder au site et signer la charte d'utilisation. Le fonctionnement de ce service sera **participatif** ce qui signifie qu'un coup de main sera demandé aux utilisateurs lors des séances de broyage organisées avec l'appui technique d'API. Ils pourront profiter du broyat pour leurs composteurs. Le service sera ouvert dès février.

Fleurissement du village

La commune souhaite impliquer les habitants pour fleurir le village à la belle saison. Afin d'établir un plan de fleurissement cohérent, une réunion rassemblera les volontaires le samedi 5 mars prochain à 14 h 30 à la salle polyvalente.

Communiqué de l'agglo pays d'Issoire

ELABORATION DU CONTRAT TERRITORIAL DES COUZES AU LIVRADOIS

Depuis 2018, l'Agglo Pays d'Issoire est porteuse de la compétence Gestion des Milieux Aquatiques et Protection des Inondations (GEMAPI). Dans ce cadre, elle a mis en place des actions afin d'améliorer la qualité des cours d'eau et élabore actuellement un contrat territorial qui a pour objectif de mettre en œuvre le volet gestion des milieux aquatiques.

Cadre général de la gestion des milieux aquatiques

La Directive Cadre sur l'Eau (DCE) instaure au sein de l'Union Européenne une obligation de protéger et restaurer la qualité des eaux et des milieux aquatiques. La transposition de cette directive s'organise principalement autour de la Loi sur l'Eau et les Milieux Aquatiques (LEMA) qui constitue le texte central de la politique française de l'eau.

La mise en place de cette législation se fait à une échelle territoriale cohérente qui permette de planifier la gestion de l'eau localement avec une portée juridique. Notre territoire est concerné par :

- Le Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE) Loire Bretagne (orientations fondamentales, programme de mesures) ;*
- Le Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) Allier Aval (programme d'aménagement et de gestion durable, règlement).*

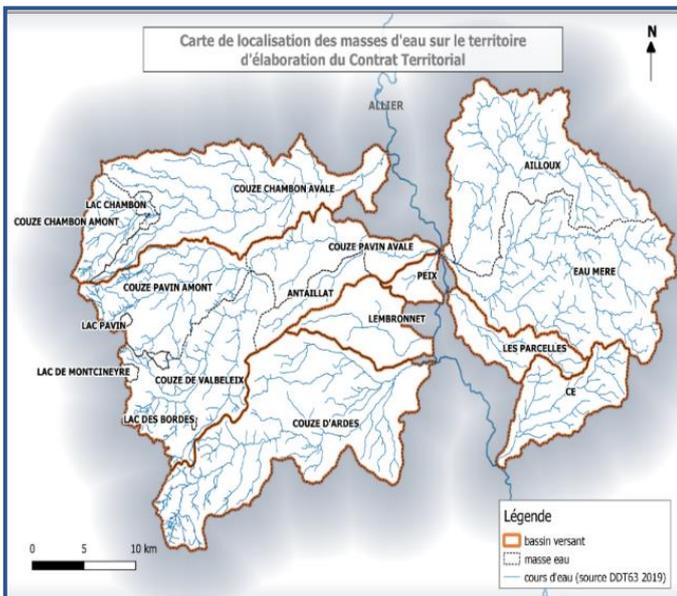
Le contrat territorial (CT) est un outil permettant de mettre en place, à une échelle locale, une programmation multithématique opérationnelle conforme aux objectifs du SDAGE et du SAGE ayant pour principal objectif la préservation et la restauration des milieux aquatiques.

Le contexte local

Suite à la finalisation des contrats territoriaux « Eau-Mère et le ruisseau des Parcelles », « Couze Pavin », « Couze Chambon Amont » et « Lembronnet » portés par des EPCI, une volonté de poursuivre les actions à une échelle plus large et cohérente a été entreprise. Ainsi, l'Agglo Pays d'Issoire porte actuellement une élaboration de contrat territorial des Couzes au Livradois en partenariat avec les intercommunalités concernées et les partenaires techniques et financiers. La carte suivante présente le territoire d'élaboration du CT en fonction des intercommunalités.

Ce projet concerne les bassins versants de l'Eau-Mère, le ruisseau des Parcelles, le Cé, la Couze Chambon, la Couze Pavin, le ruisseau du Peix, le Lembronnet et la Couze d'Ardes et également les lacs de Bourdouze, de Montcineyre, des Bordes, Pavin et Chambon. Le territoire s'étend sur près de 1200 km² pour plus de 1200 km de cours d'eau. La carte ci-dessous présente les différentes masses d'eau concernées par ce projet.

L'état des lieux du SDAGE fait apparaître un état globalement dégradé puisque 69 % des masses d'eau cours d'eau présentent un état moins que bon.



Dans l'objectif d'atteinte du bon état des milieux aquatiques, défini par la DCE, il semble donc pertinent de mettre en place une programmation d'actions adaptée. Selon les risques identifiés de non atteintes du bon état comme la continuité écologique, les macros polluants et les nitrates, différentes pressions sur les milieux aquatiques doivent être étudiées et seront pris en compte dans le diagnostic : l'eau potable et l'assainissement, l'urbanisation, l'agriculture, l'industrie, les étangs, l'atteinte aux zones humides et les obstacles à l'écoulement.

L'élaboration est menée sur la période 2021-2023 et comprendra l'ensemble des volets suivants : cours d'eau, zones humides, agro-environnemental, lacs, assainissement, ressource en eau et communication.

Au cours de cette année 2021, les principales actions réalisées dans le cadre de ce projet ont été :

- La signature d'une convention de partenariat entre les intercommunalités concernées ;
- La validation de la méthode de diagnostic ;
- La réalisation d'une étude qualité des cours d'eau ;
- La mise en place de sondes de mesure de températures ;
- Le début du diagnostic avec notamment la réalisation des relevés terrains cours d'eau sur les masses d'eau Cé, ruisseau de Peix et Ailloux

Les animateurs techniques en charge du projet se tiennent à votre disposition pour répondre à vos questions concernant la gestion des milieux aquatiques :

- **Maxime TREBUCHON** : 06 83 00 32 56, maxime.trebuchon@capissoire.fr ;
- **Aurélien GRANDPIERRE** : 06 22 06 29 09, aurelien.grandpierre@capissoire.fr .

Les sapeurs-pompiers de Solignat lancent un SOS pour garder des secours de proximité. Rejoignez-les.



Actuellement, l'effectif du centre d'incendie et de secours de Solignat est de dix sapeurs-pompiers volontaires. Le nombre d'interventions annuelles est compris entre 60 et 80 parfois à la limite de 100. Une majorité de secours à personne, et des renforts sur le secteur du bassin d'Issoire pour des inondations, incendies comme Praxxi... Le secteur de 1^{er} appel s'étend de Solignat à Dauzat sur Vodable, avec Antoingt, Mareugheol, Ternant-les-Eaux, Vodable, Tourzel-Ronzières et Chassagne, et si le centre prévu ne peut pas prendre le départ : La Chapelle Marcousse, Roche Charles la Mayrand et Saint-Hérent. Mais l'effectif est insuffisant pour assurer les secours de proximités, pour lesquels nous intervenons

dans les 15/20 mn pour les secteurs les plus éloignés. Nous lançons un appel à la population de 16 à 50 ans femmes hommes, étudiants, agriculteurs, commerçants, ouvriers d'usine, fonctionnaires, chefs d'entreprise, artisans, militaires, femmes ou hommes au foyer, etc... Votre profil nous intéresse. Rejoignez-nous. Pour plus de renseignements venez nous voir à nos manœuvres le 1er dimanche de chaque mois de 9 à 12h, ou bien prenez contact avec le chef de centre au 06 68 14 47 78.

Vous comptez sur nous, nous comptons sur vous.



EXTENSION des CONSIGNES DE TRI

Depuis le 1^{er} MAI 2021, le S.I.C.T.O.M. ISSOIRE-BRIOUDE prend en charge TOUS NOS EMBALLAGES sans exception dans nos bacs de tri.

Jusqu'alors, les consignes de tri pour les emballages en plastique étaient limitées seulement aux bouteilles et flacons. Dorénavant, plus de question à se poser, les emballages tels que le blister, la barquette, le film plastique, le tube de dentifrice ou encore le pot de yaourt sont à déposer dans nos bacs de tri ! Cette extension des consignes de tri a pour but de simplifier le geste de tri sur l'ensemble du territoire français, de réduire le volume de nos bacs gris et la quantité de déchets incinérés, mais aussi de limiter l'impact de notre consommation sur la planète.

TOUS LES EMBALLAGES SE TRIENT

NOUVEAU :		TOUJOURS :
<p>POTS, BOÎTES, BARQUETTES, SACS ET FILMS PLASTIQUES, TUBES</p>	<p>N'imbriguez pas les emballages ! Toujours en VRAC !</p>	<p>CARTONNETTES, BRIQUES, BOÎTES FLACONS, BIDONS, BOUTEILLES, TUBES BOÎTES, CONSERVES, AÉROSOLS, CANETTES</p>

Votre bac de tri est trop petit ?

Avec l'extension des consignes de tri, la capacité de vos bacs n'est peut-être plus adaptée à votre consommation. Si c'est le cas, n'hésitez pas à contacter le S.I.C.T.O.M. ISSOIRE-BRIOUDE au 04.71.50.32.92 afin de réadapter leurs contenances.

Coût de collecte des ordures ménagères résiduelles = Coût de traitement des ordures ménagères résiduelles

= Maîtrise des coûts de gestion des déchets

Des FRÉQUENCES DE COLLECTE adaptées à L'UTILISATION RÉELLE DU SERVICE

Le S.I.C.T.O.M. ISSOIRE-BRIOUDE se doit de maîtriser la facture déchets auprès des ménages et de limiter l'impact écologique tout en préservant la qualité du service.

De ce fait, la collectivité poursuivra en 2022 l'optimisation de ses circuits de collecte.

Certaines communes verront à leur tour, leur fréquence de collecte (en ordures ménagères) passer à une seule tournée hebdomadaire.

La COLLECTE DU VERRE en régie !

Afin d'optimiser les performances liées à la collecte du verre, le S.I.C.T.O.M. ISSOIRE-BRIOUDE prendra ce service en régie à compter du 1^{er} janvier 2022.

De nombreuses colonnes à verre sont réparties sur l'ensemble des communes de la collectivité. Toujours soucieux d'améliorer son service de proximité, la densification du maillage du territoire se poursuit. Ainsi, 9 colonnes ont été ajoutées au cours de l'année.

Il est également possible pour les usagers de déposer le verre en déchèterie.

Vous pouvez connaître l'emplacement des colonnes à verre sur votre commune en consultant le site internet de la collectivité : www.sictom-issoire-brioude.com



Nous sommes sur Facebook... !

Afin de vous apporter un service toujours plus performant, nous avons tenu à compléter nos canaux de communication par une page Facebook. Suivez notre fil d'actualité : articles, évènements, informations et anecdotes. Cette page vous propose une communication plus spontanée et variée. ABONNEZ-VOUS en UN CLIC, partagez, likez et commentez !

... Et YouTube !

Découvrez sur notre chaîne plusieurs vidéos liées à l'activité du S.I.C.T.O.M. ISSOIRE-BRIOUDE (tutos compostage, fabrication d'objets...)

Sur la Commune d'ANTOINGT :

<p>Ordures ménagères</p> <p>88 tonnes collectées/an</p>	<p>Collecte sélective</p> <p>22 tonnes collectées/an</p>	<p>Verre</p> <p>11 tonnes collectées/an</p>	<p>12 tonnes évitées/an grâce au compostage</p>
---	--	---	---

Pour plus de renseignements, vous pouvez contacter le S.I.C.T.O.M. ISSOIRE-BRIOUDE au 04 71 50 32 92 ou consulter le site internet www.sictom-issoire-brioude.com